



le vingt six avril mil sept cent soixante sept est né et le  
 même jour baptisé par moi pretre soussigné jean françois  
Riquier gournay fils legitime de jean jacque augustin et de  
marie françoise george . le parain a été jean françois galet  
 la maraine marie jacqueline Robitaille qui ont signés avec  
 moi cet acte ayant declarés savoir ecrire de ce interpellés.

J. Jean J. A. Gournay Jean François Galet  
Marie Jacqueline Robitaille

D : o : Remond ptre